



Langon, le 16 octobre 2024

**Pour information**

Madame le Ministre,

Mon attention vient, à nouveau, d'être appelée par monsieur Henri SABAROT, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde concernant leur demande d'un arrêté-cadre pour la capture de l'alouette des champs au moyen de pantes (filet).

Le programme expérimental de quantification des prises accidentelles pour les chasses traditionnelles reproposé, dernièrement, par votre ministère, ne semble pas correspondre à leurs attentes.

Comme j'ai pu l'évoquer dans mon dernier courrier, en date du 02 octobre dernier, les fédérations départementales de chasse restent en demande d'un arrêté-cadre autorisant la chasse des alouettes.

Attentive au sentiment d'injustice que je perçois sur ces territoires ruraux il me semblerait qu'une attitude bienveillante de votre part permettrait de désamorcer ce conflit larvé.

Je vous saurai gré, Madame le Ministre, de bien vouloir, une fois encore, porter une attention particulière à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Florence LASSARADE  
Sénatrice de la Gironde

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER  
Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la  
Prévention des risques  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

FLORENCE  
LASSARADE

SÉNATRICE DE LA  
GIRONDE